

Règlement particulier du **14ème TOURNOI Éco-Citoyen Esprit-Bad Cosne sur Loire**
R/D/P 8 et 09 avril 2023

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions.

Déroulement de la compétition :

- Samedi : Simples et Mixtes disputés en intégralité.
- Dimanche : Doubles-Dames et Doubles-Hommes disputés en intégralité.

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro : *En cours*

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.

Art. 04 Selon l'évolution de l'épidémie du Covid et en fonction de la réglementation en découlant, tout participant s'engage à être en règle et à respecter les procédures sanitaires en vigueur (présentation d'un Pass-Vaccinal ou d'un Pass-Sanitaire valide, port du masque...). En cas de manquement, il ne pourra pas accéder au gymnase et participer à la compétition.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 06 Le tournoi est ouvert aux licenciés français, minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans de toutes les régions, classés R, D et P.

Art. 07 Mode de qualification : une phase de poules suivie d'un tableau à élimination directe jusqu'aux finales. Rappel: les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. Autant que possible, tous les tableaux se joueront en poules puis en élimination directe. Sont ouverts, dans toutes les séries, 5 tableaux, à savoir : SH, SD, DH, DD et Dmx. Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans un tableau (simple, double ou mixte) ou dans 2 tableaux maximum (simple et double, double et mixte). L'inscription simultanée en simple et mixte n'est pas possible.

Art. 08 Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de regrouper certaines catégories dans un tableau ou d'en annuler si le nombre de joueurs est insuffisant.

Art. 09 Les tableaux de simple, double et mixte seront, si le nombre d'inscrits le permet, au nombre de 3 : de Top 1 (meilleures cotes) à Top 3 (moins bonnes cotes). Éventuellement 4 tableaux sur certaines séries. Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Art. 10 La date limite d'inscription est fixée au 25 mars 2023 à 23h59 sur Badnet. Le nombre de participants est limité à 180 joueurs. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes. Les classements pris en compte seront les derniers officiellement publiés à la date du 30 mars 2023 suivant la côte CPPH en vigueur. Le tirage au sort et la confection des tableaux seront effectués le 2 avril 2023.

Art. 11 Le montant des droits d'engagement est de 15€ pour un tableau et de 20 € pour 2 tableaux. Les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort pourront être remboursés. Le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives et la fiche de renseignement, à la ligue de Bourgogne Franche Comté de Badminton à l'adresse suivante : Maison Régionale des Sports 3 avenue des Montboucons 25000 BESANÇON.

Art. 12 Les inscriptions s'effectueront uniquement sur le site BADNET avec paiement en ligne. En cas de forfait après le tirage au sort, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un document officiel justifiant l'incapacité (certificat médical, attestation employeur ou scolaire).

Art. 13 Les volants RSL 4 Tournay pour les séries D, R et Babolat Tournament pour la série P, homologués par la FFBAD, seront les volants officiels du tournoi. Ils seront en vente sur les lieux de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants seront à la charge des joueurs pendant les phases de poules et dans la mesure du possible, partagés de manière égale entre les deux joueurs/paires.

- Art. 14** Le logiciel utilisé sera BADNET et le juge-arbitre Thierry Villemont désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. La compétition se déroulera en auto-arbitrage jusqu'aux finales. Toutefois, en cas de litige, le juge-arbitre, à tout moment pourra désigner un arbitre s'il y en a un de disponible sur le tournoi.
- Art. 15** Les horaires indiqués sont impératifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire avancé.
- Art. 16** Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, ainsi que tous les accessoires utiles à son match, raquettes, volants en nombres suffisants, serviette et bouteille d'eau si nécessaire. Il est interdit de quitter le terrain pendant son match.
- Art. 17** Timing : Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter la rencontre (échauffement et essais de volants compris), de 60 secondes de pause autorisée au 11ème point marqué de chaque set, et de 120 secondes de pause entre chaque set. Il vous est demandé de respecter ce timing afin d'optimiser le bon déroulement de l'échéancier.
- Art. 18** Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants. En cas d'absence il risque l'exclusion du tableau.
- Art. 19** Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.
- Art. 20** Tout volant touchant l'infrastructure ou les filins au 1er service sera let, ensuite faute et faute en jeu sur les infrastructures et let sur les filins.
- Art. 21** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur (par mail ou téléphone) de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation.
- Art. 22** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.
- Art. 23** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin des tableaux de Simples et Mixtes le samedi et pendant la cérémonie protocolaire du dimanche soir pour les Doubles.
- Art. 24** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs sont convoqués 1h00 avant le début de leur match.
- Art. 25** Droit à l'image: dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton (FFBAD...) ou réseaux sociaux. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- Art. 26** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.